

Charte du Parc 2010 > 2022

L'action du Syndicat Mixte du Parc



Bilan
2010>2013

Sommaire

LE BUDGET DU SYNDICAT MIXTE	4
--	---

PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS	5
---	---

1ÈRE AMBITION

UN TERRITOIRE RÉSERVOIR DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

Un territoire riche de ses espaces naturels : forêts, bocages, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles	6
--	---

Inventaires Communaux de la Biodiversité (ICB)	7
--	---

Un territoire de grande biodiversité : de la nature patrimoniale à la nature ordinaire	8
---	---

Aménagement de bâtiments communaux pour l'accueil des chauves-souris et d'oiseaux ...	9
---	---

Accompagnement des communautés de communes dans leurs actions « Trame verte et bleue »	9
---	---

2ÈME AMBITION

UN TERRITOIRE QUI RENOUVELLE SA RURALITÉ

Un territoire de vie : accueil, services et convivialité	10
--	----

Habiter en milieu rural	11
-------------------------------	----

Soutenir les manifestations locales	11
---	----

Fédérer les acteurs culturels	11
-------------------------------------	----

Un territoire qui prend en main son cadre de vie	12
--	----

Les forums du Parc	13
--------------------------	----

Accompagnement des communes dans l'élaboration des documents d'urbanisme	13
--	----

Restaurer le petit patrimoine	13
-------------------------------------	----

Un territoire qui s'engage dans les défis environnementaux et sociaux du 21 ^{ème} siècle	14
--	----

Le SAGE de la Sambre : projet de restauration des « Marais d'Aymeries»	15
--	----

Sensibiliser à tous les âges !	15
--------------------------------------	----

3ÈME AMBITION

UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR SES RESSOURCES NATURELLES, CULTURELLES ET HUMAINES POUR SE DÉVELOPPER

Un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin laitier	16
--	----

Animation des mesures agro-environnementales	17
--	----

Le bocage, une énergie verte !	17
--------------------------------------	----

Développer les circuits courts	17
--------------------------------------	----

Un territoire qui valorise localement la pierre et le bois	18
--	----

Un travail en étroite collaboration avec les exploitants carriers	19
---	----

Un soutien technique pour le développement de la filière bois construction	19
--	----

Un territoire qui développe une économie touristique durable	20
--	----

Le Parc anime le réseau des acteurs de la randonnée	21
---	----

Ensemble, promouvoir la « destination Avesnois»	21
---	----

Un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable	22
---	----

La Marque « Parc naturel régional de l'Avesnois »	23
---	----

Le dispositif Leader soutient le développement économique local et durable	23
--	----



Déjà 3 ans !

En 2010, 138 communes, 11 intercommunalités, le Département du Nord et la Région Nord-Pas de Calais adoptaient la nouvelle Charte du Parc et adhéraient à son Syndicat mixte de gestion. En septembre de la même année, le Premier Ministre signait le décret de renouvellement du classement du Parc naturel régional de l'Avesnois pour une durée de 12 ans, reconnaissant ainsi la qualité exceptionnelle de notre patrimoine, la pertinence de notre projet de territoire, et l'engagement de chacun des signataires de la Charte.

En décembre dernier, la 1^{ère} Conférence des signataires de la Charte nous a permis de faire le point sur le chemin parcouru ensemble, car la Charte du Parc est un projet de territoire partagé dont la mise en œuvre ne peut être que collective. Toutefois, le Syndicat mixte du Parc y tient un rôle particulier, celui de pilote, d'animateur, de coordinateur, d'accompagnateur... C'est le rôle que nous avons joué, à vos côtés, ces 3 premières années.

J'ai le plaisir de vous présenter l'action du Syndicat mixte du Parc entre 2010 et 2013, action rendue possible grâce à la mobilisation des élus, des habitants, des acteurs institutionnels, associatifs, socio professionnels et de l'équipe technique du Parc. Loin d'être exhaustif, ce bilan à 3 ans cherche plutôt à illustrer concrètement la façon dont le Syndicat mixte du Parc travaille aux côtés des communes, des communautés de communes ou d'agglomération.

En effet, au lendemain des élections municipales, ce document a vocation à informer les nouveaux élus des services que peut leur apporter le Syndicat mixte du Parc, et son équipe technique.

Il vous invite également à (re)découvrir la Charte du Parc, une Charte ambitieuse et pragmatique, resserrée autour de 9 axes stratégiques, qui sont autant de préoccupations partagées.

Faire le bilan de l'action menée permet de mieux se projeter dans l'avenir ! Dans les années qui viennent, je souhaite affirmer avec force la nécessité de travailler encore plus étroitement avec les nouvelles intercommunalités du territoire, qui ne sont plus que 5 aujourd'hui. Plus grandes, plus fortes, elles seront des partenaires privilégiés du Syndicat mixte du Parc dans les années à venir.

Paul Raoult

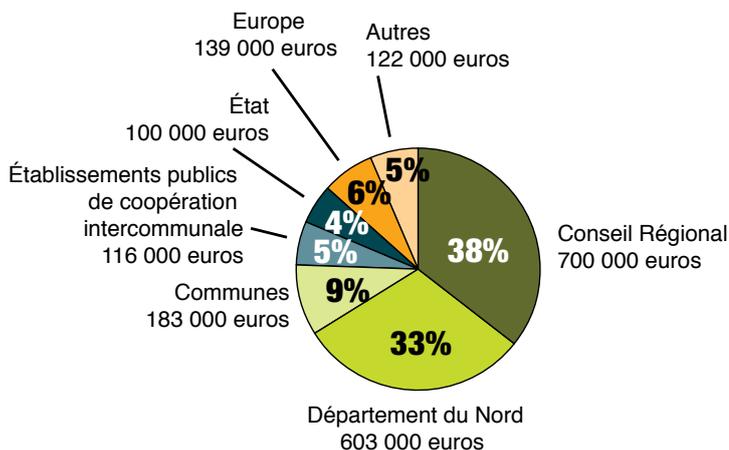
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois

Juin 2014

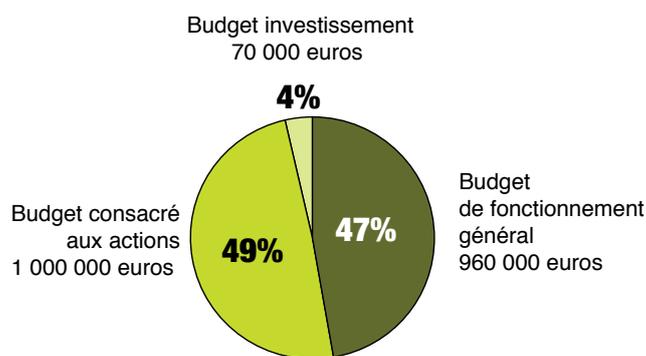
1. Les moyens de fonctionnement et d'animation du Syndicat Mixte du Parc

Pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois dispose d'un budget annuel avoisinant en moyenne, sur la période 2011-2013, les 2 millions d'euros. Les recettes proviennent des collectivités territoriales et locales (Région, Département, Communes, EPCI) et de l'État.

Participation moyenne au budget du Syndicat Mixte sur la période 2011 > 2013

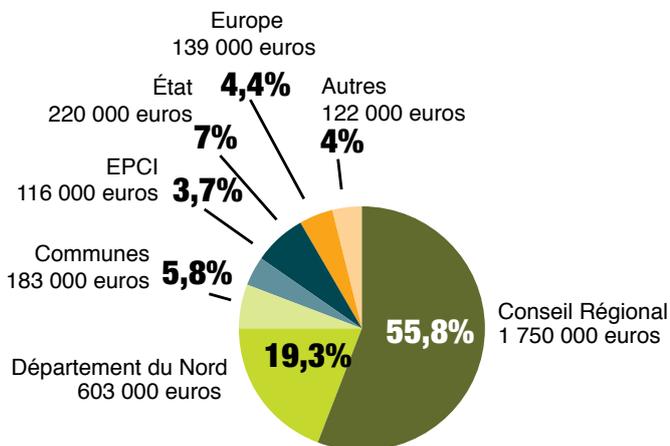


Répartition des dépenses du Syndicat Mixte

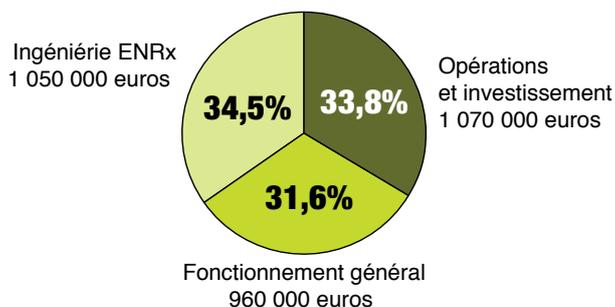


Outre ses propres moyens de fonctionnement, le Syndicat Mixte peut compter sur l'ingénierie développée par Espaces naturels régionaux pour le financement de l'équipe de Direction, le pilotage de la Charte et la participation aux priorités régionales. Cette participation d'Espaces naturels régionaux représente un budget moyen annuel, sur la période 2011-2013, d'un peu plus d'un million d'euros. Ce budget est pris en charge à plus de 90% par le Conseil régional Nord-Pas de Calais.

Participation à la mise en œuvre des programmes d'actions du Syndicat Mixte du Parc, intégrant l'ingénierie ENRx



Synthèse des moyens du syndicat Mixte sur la période 2011 > 2013

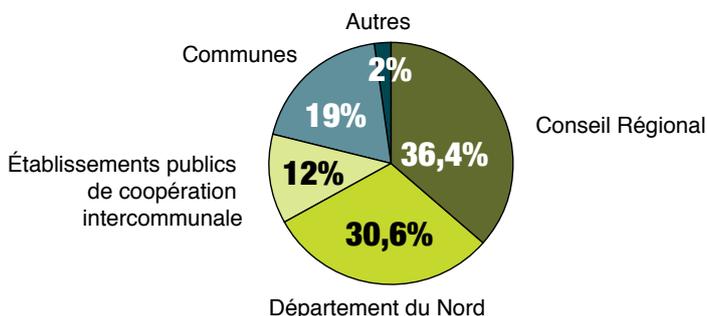


2. Le budget de fonctionnement général du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Concernant le budget de fonctionnement général, les charges sont assurées par 3 collèges : la Région Nord-Pas de Calais, le Département du Nord et le territoire composées des communes et EPCI.

La contribution statutaire de chaque collège est fixée dans les statuts à parité avec celle des deux autres. Pour atteindre en 2015 la parité avec celle de la Région, la participation du territoire au fonctionnement général augmente progressivement pour atteindre 1,14€ par habitant pour les communes et 0,58€ pour les EPCI en 2013.

Participation des collectivités au budget de fonctionnement général du Syndicat mixte sur la période 2011 > 2013



Communes et EPCI adhérents au Syndicat Mixte du Parc



UN TERRITOIRE RÉSERVOIR DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

Un territoire riche de ses espaces naturels : forêts, bocages, milieux humides et aquatiques, pelouses calcicoles

Avec ses prairies humides, son réseau hydrographique dense, ses grands massifs forestiers, ses pelouses calcicoles... l'Avesnois est un des territoires de la Région Nord-Pas de Calais où la biodiversité est la plus marquée, la mieux représentée et la plus représentative. L'Avesnois est constitué de nombreux milieux naturels à haute valeur patrimoniale appelés « **cœur de nature** ».

Dans ces « **cœurs de nature** », reconnus « **réservoir de biodiversité** » dans le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique**, les espèces présentes ou potentiellement présentes y trouvent plus facilement les conditions vitales à leur maintien et au fonctionnement des écosystèmes ; il est donc nécessaire de préserver ces cœurs de nature, d'en améliorer la connaissance pour cibler les actions à mettre en place, mais aussi de gérer durablement ces milieux en conciliant leurs différents usages (environnementaux, économiques et sociaux).



Les enjeux clés

- > Préserver et développer les espaces riches en biodiversité.
- > Gérer au mieux, de façon cohérente et en concertation avec les acteurs institutionnels socio-économiques, environnementaux, les espaces en fonction de leurs usages, dans un souci de conservation de la biodiversité.
- > Maitriser l'artificialisation des sols.

Les objectifs cibles

- > La connaissance de la biodiversité sur 100% des Cœurs de nature et sur 100% des Espaces de biodiversité à étudier.
- > La gestion contractuelle sur 70% des Cœurs de nature (ex. mesure agri environnementale...).
- > La conservation de 2000 ha de zones humides.
- > La certification de gestion durable sur 75% des forêts (ex. PEFC, FSC...).
- > La multiplication par 2 des surfaces protégées (ex. : Espace naturel sensible, Réserve naturelle régionale...).
- > L'inscription des Cœurs de nature forestiers, humides/aquatiques et calcicoles en zone A ou N dans les documents d'urbanisme.
- > La limitation à -5% de l'évolution du linéaire bocager.
- > La limitation à +5% de la variation d'espaces artificialisés (à l'horizon 2016).

Exemples d'actions

Les inventaires communaux de la biodiversité

Le Syndicat Mixte du Parc met en œuvre un programme d'amélioration des connaissances des milieux naturels et des espèces afin de mieux les prendre en compte et les préserver. Il s'agit des inventaires communaux de la biodiversité (ICB).

Ces inventaires s'adressent en priorité aux communes engagées dans une démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme, aux communes possédant des milieux naturels à étudier en raison d'un déficit de connaissance et aux communes incluses dans le Cœur de nature bocager du plan de Parc.

Le Syndicat mixte du Parc, avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas de Calais, a accompagné les communes de Bousignies sur Roc, Eppe-Sauvage, Mazinghien et Rejet-de-Beaulieu en 2012 et 2013. A l'issue des inventaires, un rapport présentant et cartographiant les espèces intéressantes et les enjeux écologiques leur a été remis. Dans cette mission, la cellule SIG du Parc. En complément, afin de sensibiliser les habitants, les élus et les usagers, une journée de restitution est organisée.



QUELQUES CHIFFRES

4 Inventaires Communaux de la Biodiversité

423 espèces observées à Rejet-de-Beaulieu (dont 28 patrimoniales)

346 espèces observées à Mazinghien (dont 21 patrimoniales)

543 espèces observées à Eppe-Sauvage (dont 66 patrimoniales)

311 espèces observées à Bousignies-sur-Roc (dont 30 patrimoniales)

PARTENAIRES

Département du Nord, Région Nord-Pas de Calais, Communes des ICB, Conservatoire d'Espaces Naturels, DREAL, Agriculteurs, Habitants, Propriétaires privés, ONF



UN TERRITOIRE RÉSERVOIR
DE LA BIODIVERSITÉ RÉGIONALE

Un territoire de grande biodiversité : de la nature patrimoniale à la nature ordinaire

Qu'elles soient remarquables et rares (patrimoniales) ou communes et fréquentes (ordinaires), **les espèces inscrites sur les listes de protection européennes, nationales et régionales** sont très nombreuses en Avesnois. Notre territoire joue donc un rôle essentiel dans la sauvegarde de ce patrimoine local et régional aujourd'hui menacé au vu de l'évolution des populations de ces espèces et de certains habitats.

Au quotidien, le Syndicat Mixte du Parc et ses partenaires (exploitants agricoles et forestiers, communes, naturalistes, associations...) s'efforcent de gérer durablement les espaces ruraux de l'Avesnois, c'est-à-dire de **les préserver, les restaurer** et de les relier entre eux, pour offrir aux espèces des lieux de vie et de reproduction permettant le maintien, voire le développement des effectifs des espèces menacées.



Les enjeux clés

- > Préserver et renforcer la biodiversité.
- > Placer les acteurs du territoire comme co-responsables de la préservation de la biodiversité.
- > Inviter la population à participer à la connaissance et à la protection de l'environnement.

Les objectifs cibles

- > La préservation et le développement des habitats des espèces patrimoniales et des habitats d'intérêts communautaires.
- > Le maintien, voire le développement, des espèces menacées.
- > L'augmentation des surfaces non fragmentées du territoire.
- > La mobilisation de la population du territoire en la plaçant au cœur des actions de préservation de l'environnement.
- > La garantie pour tous d'accéder à l'information sur la biodiversité.

Exemples d'actions

Aménagement de bâtiments communaux (clochers, caves) pour l'accueil des chauve-souris et d'oiseaux (Chouette effraie ou Martinet noir)

Cette action a un double objectif : la préservation du patrimoine naturel et la sensibilisation des acteurs du territoire (élus, habitants...). Elle vise aussi bien des espèces « ordinaires » comme les hirondelles que des espèces « patrimoniales » comme certaines espèces de chauve-souris.

Il s'agit d'une action appréciée des communes pour sa simplicité de mise en place et son intérêt pédagogique (pose de nichoirs à chouette dans les greniers, de briques creuses dans les caves ou les blockhaus...). Ces aménagements permettent également d'améliorer la connaissance des espèces (hibernation des chauve-souris, fréquentation des nichoirs par les chouettes).

Par exemple, la commune de Solrinnes s'est lancée dans un aménagement particulier au sein de sa mairie afin de favoriser la reproduction et l'hibernation des chiroptères. Dans le grenier, ont été déposés des gîtes estivaux pour les chauve-souris mais aussi un nichoir pour la Chouette effraie. Dans la cave, des briques creuses ont été posées afin de servir de refuge hivernal aux chiroptères. D'autres communes se sont également investies en faveur de la biodiversité comme Villers-Pol et Haut Lieu... D'autres communes, comme Bousignies-sur-Roc ont bénéficié de diagnostics en 2013, les aménagements seront réalisés en 2014.

QUELQUES CHIFFRES

15 sites aménagés sur 12 communes.

43 projets communaux accompagnés en faveur de la Trame Verte et Bleue (financement Pays), soit 10 878 mètres de haies et 382 arbres plantés, sur la 3CA, le Pays de Mormal et l'AMVS.

PARTENAIRES

Communes du Parc, EPCI du territoire, Région Nord-Pas de Calais, Département du Nord, Coordination Mammalogique du Nord de la France, Office National des Forêts, Associations d'insertion, Pays Sambre Avesnois.

Accompagnement des communautés de communes dans leurs actions « Trame verte et bleue »

Le Syndicat Mixte anime également le Pays Sambre Avesnois qui bénéficie, de la part de la Région Nord-Pas de Calais, d'une enveloppe d'un million d'euros pour mettre en œuvre un certain nombre de priorités régionales, dont la consolidation de la trame verte et bleue. C'est dans ce cadre que l'équipe du Parc accompagne les intercommunalités dans leurs projets de plantation de haies, d'arbres, de fruitiers... sur les terrains publics ou privés (hors exploitations agricoles).

Au-delà de la mobilisation des crédits, le Syndicat Mixte du Parc participe à l'écriture des marchés publics et des cahiers des charges en matière de plantation et aussi à la rédaction des appels à projets lancés auprès des communes et des habitants. Puis, à l'échelle de chaque commune, des schémas de plantations sont réalisés.

Le Syndicat du Parc assure également le suivi des travaux de plantations, et dispense des formations auprès des agents communaux afin que ces derniers puissent ensuite entretenir les arbres, arbustes et fruitiers plantés.



UN TERRITOIRE
QUI RENOUVELLE SA RURALITE

Un territoire de vie : accueil, services et convivialité



Un territoire qui renouvelle sa ruralité est un territoire vivant sur le plan social, économique et culturel. Il doit favoriser l'existence de dynamiques locales et encourager la population à être actrice de son « territoire de vie » afin de déboucher sur une citoyenneté partagée, fondée sur l'appropriation et l'engagement.

Le maintien de la population passe par l'existence d'une vie sociale et culturelle dense, dynamique, ouverte sur les autres et sur le monde. Plutôt que de subir, la population doit être actrice de son développement, de l'amélioration de son cadre de vie, de la préservation de son environnement, de son épanouissement individuel et communautaire... Encore faut-il créer les conditions d'une telle mobilisation : plus de concertation, plus de sensibilisation et d'éducation pour déboucher sur une citoyenneté partagée, fondée sur l'appropriation du territoire et l'engagement des habitants ; plus d'actions collectives, particulièrement dans le champs de la culture, véritable levier du développement local.

L'enjeu est également d'expérimenter et de développer une offre de logements à la fois respectueuse de l'identité du territoire et adaptée aux besoins des habitants. La maîtrise de l'énergie doit nous conduire à repenser la façon de construire, de restaurer et d'habiter.

Les enjeux clés

- > Se doter d'une stratégie de développement des services à la population, adaptés aux évolutions de la demande sociale.
- > Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture.

Les objectifs cibles

- > Évolution des postes de travail dans le service du commerce et de l'économie résidentielle.
 - > Mobiliser 5% de la population du territoire.
- > Faire adhérer la population et les acteurs culturels au projet culturel du territoire.

QUELQUES CHIFFRES

- 93 communes du Parc ont bénéficié du prêt de matériel
- 400 manifestations soutenues
- 130 acteurs culturels partie prenante du guide «des ressources culturelles de l'Avesnois»
- 99 manifestations éco-événement

PARTENAIRES

Communes, associations du territoire, acteurs culturels, Département du Nord, Région Nord-Pas de Calais, ENRx, DDTM, CAUE du Nord, DRAC,

Exemples d'actions



Habiter en milieu rural

Le Syndicat Mixte du Parc accompagne des projets d'urbanisme durable qui sont peu consommateurs d'espace et d'énergie et qui respectent les patrimoines présents. À Ors, le projet mené dans le cadre de VUQ (Vers un Urbanisme de Qualité) consiste à démontrer qu'une alternative à l'étalement urbain est possible en milieu rural en préservant la qualité des paysages naturels, bâtis et agricoles. Ce projet de 14 maisons durables, basé sur la participation des habitants, se construit autour de réunions d'information et d'ateliers d'accompagnement architectural.

À Villereau, suite à la création d'un lotissement, la commune a sollicité le Parc pour proposer une session de sensibilisation auprès de ses nouveaux propriétaires afin de les encourager à aménager les abords de leur habitation en tenant compte de l'environnement qui les entoure.

Soutenir les manifestations locales

Le Syndicat Mixte du Parc accompagne les organisateurs de manifestations en leur proposant de multiples services. En effet, la mise à disposition de matériel représente une aide précieuse pour les communes et notamment les plus petites. Lors d'animations, le Parc prête gratuitement : chapiteaux, tables, grilles caddies... Pour les organisateurs qui le souhaitent, le Syndicat Mixte du Parc apporte accompagnement et solutions pour rendre leur manifestation Eco événement par des engagements dans les domaines de la restauration, de la gestion des déchets...

Dans le même temps, le Syndicat Mixte du Parc dispose d'expositions itinérantes qui sont régulièrement empruntées par les communes. Elles permettent de mettre en valeur le territoire et de sensibiliser les habitants. Durant les 3 dernières années, 1/3 des communes du territoire ont au moins emprunté une exposition.

Le Festirural, calendrier 100% numérique des manifestations du territoire compile les fêtes et animations réparties au 4 coins du Parc de l'Avesnois. C'est pour les organisateurs un outil de promotion et pour les habitants une mine d'informations pour organiser leurs sorties en famille.

Fédérer les acteurs culturels

Le guide des ressources culturelles est un portail internet qui recense les acteurs et les lieux culturels, ainsi que les moyens et besoins de chacun. L'objectif de cet outil est de mettre en valeur la diversité des ressources culturelles de l'Avesnois auprès des porteurs de projets, de favoriser l'échange et l'émergence de projets sur le territoire.



**UN TERRITOIRE
QUI RENOUVELLE SA RURALITE**

Un territoire qui prend en main son cadre de vie

L'Avesnois, territoire très agricole dont l'organisation paysagère et bâtie participe à son identité rurale, connaît un phénomène de périurbanisation consommateur d'espace.

Si l'on souhaite préserver les paysages et le cadre de vie, il convient de maîtriser l'artificialisation tout en intégrant les problématiques environnementales, foncières et agricoles. L'enjeu est d'encourager de nouvelles pratiques moins gourmandes en termes d'espace, permettant de préserver les caractéristiques identitaires du territoire.



Les enjeux clés

- > Planifier l'usage des sols et penser l'urbanisation dans le respect de l'environnement, de l'activité agricole et des espaces bâtis traditionnels.
- > Aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines.
- > Repenser la façon de construire, restaurer et habiter.

Les objectifs cibles

- > 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.
- > La mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.
- > La sensibilisation de tous les élus aux enjeux d'une urbanisation respectueuse de l'environnement.
- > La limitation à +5% de la variation d'espaces artificialisés (à l'horizon 2016).
- > La certification environnementale ou de performance énergétique de 50% des nouveaux bâtiments publics (80% à compter de 2016).

QUELQUES CHIFFRES

36 communes accompagnées dans la réalisation de leur PLU

21 avis rendus

1 000 km de haies préservés

23 sessions de formation aux techniques de restauration du bâti ancien

PARTENAIRES

ENRx, CAUE du Nord, Bureau d'études, EPCI du territoire; DDTM Nord, DREAL 59/62, Département du Nord, Région Nord-Pas de Calais, DRAC, MEDDE, DDTM Avesnes/HELPE, SCOT Sambre-Avesnois; Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France; DDTM Cambrai, Pays du Cambrésis, Anor, Eppe-Sauvage, Ors

Exemples d'actions



Les forums du Parc

Afin de débattre et d'échanger sur les sujets qui sont au cœur de la Charte du Parc, l'équipe du Parc et ses partenaires ont proposé de mettre en place « les forums du Parc ». Lors de ces temps d'échange 394 personnes issues de 58 communes du territoire ont été sensibilisées aux nombreuses thématiques abordées allant des questions concernant les documents d'urbanisme à la gestion différenciée en passant par le dispositif Leader ou encore le bois énergie... Autant de sujets qui sont au cœur de la Charte du Parc.

Accompagnement dans l'élaboration des documents d'urbanisme

Le Syndicat Mixte du Parc est associé à toute procédure d'élaboration d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme ou carte communale). Cette disposition permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement technique et d'un « porter à connaissance ».

Production du système d'information géographique du Parc le « Porter à connaissance » est un document synthétique, regroupant un ensemble de données (vues aériennes, cartographies, études...) permettant aux élus d'élaborer leur PLU ou carte communale en tenant compte des richesses et spécificités locales à préserver.

Le Syndicat Mixte du Parc accompagne également les communes qui souhaitent préserver des éléments du paysage, comme les haies ou les alignements d'arbres. Après une analyse du maillage bocager et une phase de concertation avec les agriculteurs et les acteurs locaux, les haies à préserver en priorité sont identifiées et protégées au titre du code de l'urbanisme que la commune soit dotée, ou non, d'un document d'urbanisme.

Restaurer le petit patrimoine

A travers des chantiers de formation, ouverts aux agents communaux, le Syndicat mixte du Parc tient à assurer une restauration de qualité du petit patrimoine bâti ancien. C'est en ce sens que certaines communes ont été accompagnées pour restaurer leurs édifices : un lavoir à Orsinval, une chapelle à Hon-Hergies, ou encore une fontaine à Dourlers...

Entre 2010 et 2013, 9 petits édifices ont été restaurés via ce dispositif. Ce programme transfrontalier s'achève en 2014, toutefois le Parc continuera à accompagner les communes, qui en feront la demande, dans leurs projets en les conseillant techniquement et en leur proposant une aide à la recherche de financement.



UN TERRITOIRE
QUI RENOUVELLE SA RURALITE

Un territoire qui s'engage dans les défis environnementaux et sociaux du 21^{ème} siècle.

Le XXI^{ème} siècle a démarré dans un contexte qui pointe deux problématiques majeures : le changement climatique et la préservation de la ressource en eau. Ces deux phénomènes, par certains aspects liés, ne seront éradiqués ou résolus que par la mise en place de solutions coopératives et solidaires.

L'Avesnois, réservoir d'eau potable pour notre territoire mais aussi pour la région, doit faire face à **une demande croissante en eau potable et à une pression des activités humaines de plus en plus forte**. Pollution, évolution du climat, destruction de zones humides, exposition aux risques d'inondations, sont autant de menaces. Devant ce constat et dans l'objectif d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau pour 2015, il est nécessaire **d'adopter des principes de solidarité et une gestion territoriale durable de l'eau**.

En matière de lutte contre le changement climatique, l'enjeu est territorial et transversal : pratiques économiques, industrielles, agricoles, personnelles, impact sur la biodiversité... tout est lié.

Les enjeux clés

- > Préserver la ressource en eau.
- > Participer à la lutte contre le changement climatique.
- > Promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable.

Les objectifs cibles

- > L'atteinte du bon état écologique de 80% des masses d'eau souterraines et superficielles.
- > La réduction des rejets azotés et des produits phytosanitaires dans les masses d'eau.
- > La réduction de l'émission des gaz à effet de serre.
- > 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire.
- > 10% des acteurs (écoles, collectivités, entreprises...) engagés dans une démarche formalisée de développement durable (ex. Agenda 21...).

PARTENAIRES

Département du Nord, Agglomération Maubeuge Val de Sambre; Communes d'Aulnoye-Aymeries, de Berlaimont, de Bachant, de Pont-sur-Sambre, Europe (FEDER), Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, membres du COPIL des Marais d'Aymeries.

Éducation Nationale, GEN, Écomusée, CPIE, Le Fil d'Eléa, Noréade, ENRx, mairies de Le Quesnoy et de Wignehies

Exemples d'actions

Le SAGE de la Sambre : Projet de restauration des « Marais d'Aymeries »



Dans le cadre de son programme global de renouvellement de la ville, la commune d'Aulnoye-Aymeries a sollicité le Syndicat Mixte du Parc pour mener à bien un projet de restauration des « Marais d'Aymeries ». Le Parc, dans le cadre de sa mission d'animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Sambre, accompagne la commune depuis 2010 à travers la réalisation d'une étude permettant d'améliorer la connaissance du site.

Sur la base de ce diagnostic approfondi, des aménagements favorisant la restauration du bon état hydraulique et écologique vont être entrepris. Dans le même temps, un plan de gestion écologique du site sera défini dans le but de pérenniser les actions réalisées. En parallèle, dans un souci de valorisation et de partage de la richesse patrimoniale, un programme d'accueil raisonné du public sera élaboré avec les acteurs et usagers du site.

Sensibiliser à tous les âges !

Ces trois dernières années le Syndicat Mixte du Parc n'a cessé de sensibiliser petits et grands au développement durable. Après avoir répondu à un appel à projet, les enseignants sont épaulés par des techniciens du Parc pour mettre en place des actions d'éducation responsable avec leurs élèves : création de potager, de gîtes à insectes, de mares, plantations de haies...

En parallèle, le Parc est également intervenu dans les communes de Le Quesnoy et Wignehies pour sensibiliser cette fois les employés municipaux à s'engager quotidiennement dans une démarche éco-responsable. Concrètement, des modules de sensibilisation auprès du personnel communal sont mis en place dans de nombreux domaines : le tri des déchets, les achats responsables, la gestion différenciée, les consommations d'énergies et de l'eau, etc...



QUELQUES CHIFFRES

300 ha répartis sur les communes d'Aulnoye Aymeries, Bachant, Pont-sur-Sambre et Berlaimont

32 écoles accompagnées soit 750 enfants

120 agents communaux sensibilisés

UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR SES RESSOURCES NATURELLES, CULTURELLES ET HUMAINES POUR SE DEVELOPPER

Un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin laitier

Valoriser le bocage et les herbages c'est tout d'abord permettre aux agriculteurs de mieux tirer parti des productions bocagères. Pour ce faire il est important de créer les conditions qui permettront un meilleur développement des productions à haute valeur ajoutée tout en intégrant de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Cela passe par des actions diverses telles que : développer la technicité de la production de l'herbe, agir pour le maintien de la haie et lui trouver des débouchés économiques ou encore améliorer l'autonomie fourragère des exploitations.

Une agriculture durable passe également par le développement des circuits courts du producteur au consommateur.

L'enjeu est de mettre en œuvre une stratégie de valorisation des services d'intérêts collectifs rendus par le bocage.



Les enjeux clés

- > Valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois.
- > Soutenir les démarches collectives qualifiantes.

Les objectifs cibles

- > Maintenir voire augmenter la surface en herbe sur le territoire : 60 % de la SAU en herbe en 2022.
- > Limiter à - 5% la variation du linéaire bocager du territoire.
- > Atteindre au moins 30 % de la SAU en agriculture biologique en 2022 et plus particulièrement 90 % dans les périmètres de protection des captages.
- > Maintenir la diversité génétique végétale et animale dans le domaine agricole.
- > Maintenir la surface de vergers hautes-tiges de 2009.
- > Augmenter le nombre de producteurs et d'artisans dont les productions sont reconnues par un signe de reconnaissance.
- > Constituer une gamme d'un minimum de 30 produits marqués Parc.
- > Permettre une augmentation de la production de Maroilles de plus de 30 % pour 2022.

Exemples d'actions

Animation des mesures agro-environnementales

Afin de maintenir l'identité bocagère du territoire, le Syndicat Mixte du Parc anime les Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAEt). Celles-ci permettent aux agriculteurs de l'Avesnois de maintenir et d'entretenir leurs haies et arbres têtard, mais aussi de gérer extensivement leurs prairies ou de restaurer leurs mares prairiales. En complément, le Parc accompagne les collectivités volontaires dans la mise en œuvre de la politique «bocage» du Département du Nord et plus particulièrement l'aide au maintien et à l'entretien des haies.

Le bocage une énergie verte !

La filière bois énergie en Avesnois issue des haies bocagères, a connu un véritable essor ces 3 dernières années. Le travail de communication, de sensibilisation et d'accompagnement de collectivités territoriales, d'agriculteurs ou tout simplement d'habitants du territoire souhaitant se lancer dans l'installation d'une chaudière bois est une première étape dans la constitution de la filière. Au-delà de l'implantation de chaudières, le travail se poursuit en élaborant avec chaque agriculteur un plan de gestion du bocage. Ce document permet de concilier valorisation économique du bocage et préservation de la biodiversité.



Développer les circuits courts

Au cours de ces 3 dernières années, le Syndicat Mixte du Parc s'est nettement impliqué pour le développement des circuits courts. Les Boutiques de l'Avesnois qui ont fêté leurs 10 ans en 2012, sont devenues un vrai réseau de commercialisation pour les producteurs locaux. Elles sont au nombre de 16 et rayonnent sur l'ensemble du territoire.

Fort de cette initiative, le Parc s'est lancé avec des restaurateurs dans la création d'un réseau de « Restaurateurs de l'Avesnois ». Ces derniers s'engagent à proposer « une assiette de l'Avesnois » composée de produits locaux et à faire la promotion du territoire. Ce réseau créé en 2012, compte à ce jour 13 restaurants engagés dans cette démarche.

QUELQUES CHIFFRES

431 contrats MAEt : engagement de 12 000 ha de prairies, 2500 km haies.

210 agriculteurs bénéficiant de la politique du Département du Nord et engagés avec les EPCI du territoire.

24 chaudières «bois énergie» installées.

PARTENAIRES

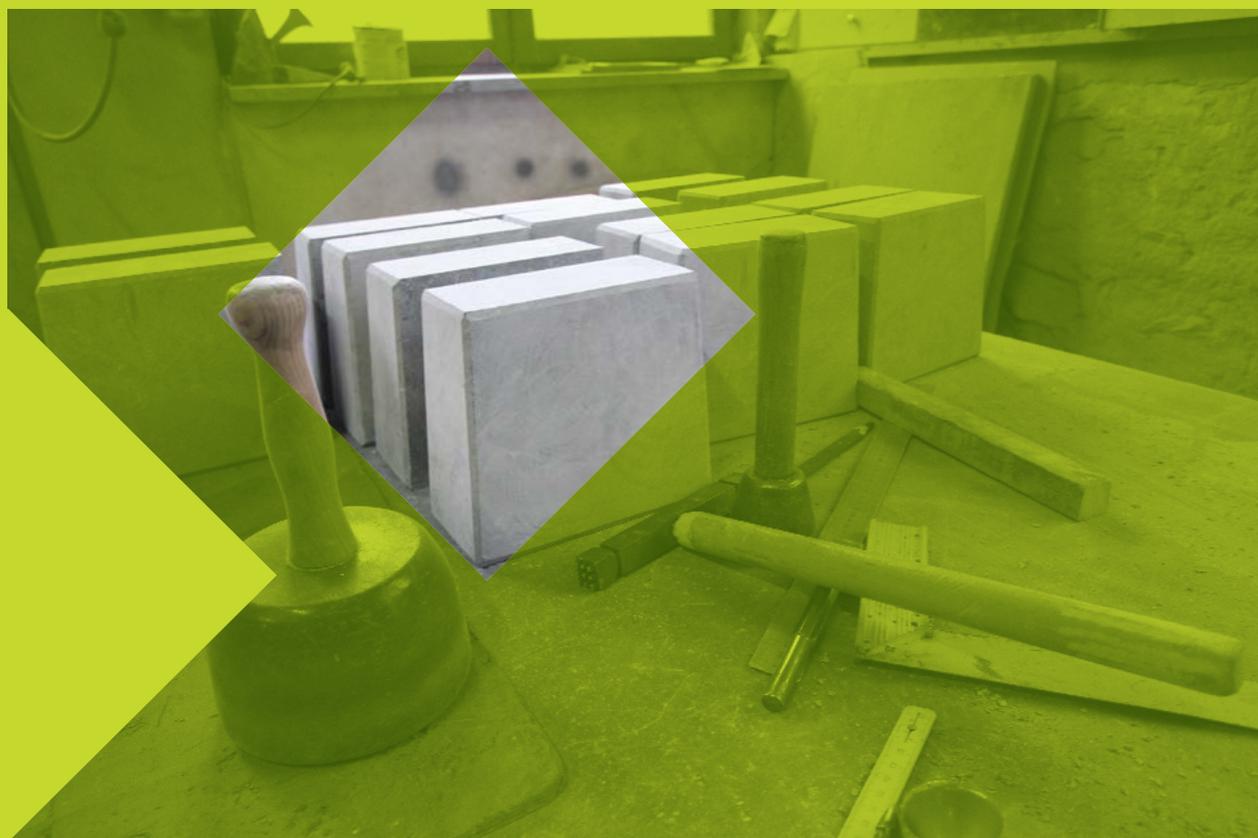
Communautés de communes, Département du Nord, Région Nord-Pas de Calais, Agence de l'Eau Artois Picardie, DRAAF, DDTM du Nord, Europe (FEADER), ADEME, Gabnor, Chambre d'agriculture, ADARTH, Aprobio, Les Restaurateurs de l'Avesnois, les Boutiques de l'Avesnois

UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR SES RESSOURCES NATURELLES, CULTURELLES ET HUMAINES POUR SE DEVELOPPER

Un territoire qui valorise localement la pierre et le bois

L'Avesnois compte sur son territoire 9 sites d'exploitation carrières de roches massives, mais n'a plus aucune carrière de pierre de taille. Pour lesquels il convient de concilier développement économique et maintien de notre identité paysagère en favorisant une exploitation maîtrisée des carrières de roches massives et en valorisant la pierre bleue comme matériaux de construction.

60% de la forêt du Nord se retrouve en Avesnois avec une diversité d'essences remarquables et une richesse biologique reconnue. Cette ressource est toutefois peu valorisée localement. L'enjeu est de conforter la filière bois en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés (gestionnaires, entreprises...).



Les enjeux clés

- > Développer la filière pierre.
- > Développer la gestion intégrée des forêts, ressource pour une filière forêt-bois locale.

Les objectifs cibles

- > Engager 100% des sites carriers dans une démarche de management environnemental.
- > Augmenter la production artisanale en pierre bleue.
- > 95% des forêts certifiées gérées durablement à l'horizon 2022.
- > Augmenter la production de bois tout en garantissant la préservation des écosystèmes forestiers.

Exemples d'actions



Un travail en étroite collaboration avec les exploitants carriers

Depuis 2000, le Parc et les exploitants carriers de l'Avesnois sont engagés dans une démarche partenariale pour permettre une exploitation industrielle maîtrisée de la ressource en roches massives. En 2011, une nouvelle convention est signée et concerne les 8 sites carriers de l'Avesnois. Concrètement cela se traduit par une mission d'accompagnement et de conseil, notamment pour l'élaboration de schémas de plantation afin de poursuivre l'effort entrepris pour améliorer l'intégration paysagère des sites carriers. Cet accompagnement se traduit également par une aide au management environnemental : éducation à l'éco-conduite, gestion des déchets et non-prolifération des plantes invasives... Dans le cadre de projets d'extension, le Parc accompagne les sites carriers pour réaliser une étude d'impact et mener des actions de préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.



Un soutien technique pour le développement de la filière bois construction

Soutenu par la Région Nord-Pas de Calais, le Syndicat Mixte du Parc s'attache à sensibiliser les porteurs de projets à l'utilisation de bois d'essence locale dans leurs constructions. Pour ce faire, ils peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Région Nord-Pas de Calais. Lancés en 2013, 12 projets sont à l'étude, dont 3 qui devraient voir le jour très prochainement : les vestiaires d'un terrain de foot, un garage/atelier technique d'une commune et la couverture d'un espace sportif.

QUELQUES CHIFFRES

- 8 schémas de plantation
- 4 accompagnements dans le cadre de projets d'extension

PARTENAIRES

Noréade, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Région Nord-Pas de Calais du Nord-Pas de Calais, Département du Nord, GRT Gaz, Bureau d'études, UNICEM, exploitants carriers, CCI, Nord Picardie Bois, ENRx

**UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR SES RESSOURCES
NATURELLES, CULTURELLES ET HUMAINES POUR SE
DEVELOPPER**

Un territoire qui développe une économie touristique durable

De par ses richesses naturelles et culturelles, l'Avesnois possède un potentiel touristique important. Depuis 2006, le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie de la certification «Charte Européenne du Tourisme Durable». Cette dernière reconnaît l'engagement collectif des acteurs touristiques dans la mise en œuvre d'un tourisme de découverte, fondé sur la préservation des patrimoines, et bénéfique pour la population locale. L'Avesnois doit encore séduire d'avantage pour accroître les retombées économiques du tourisme. L'enjeu reste l'organisation de la filière touristique sur l'ensemble du territoire, l'affirmation d'un positionnement commercial pour que l'Avesnois devienne une destination touristique reconnue et prisée.



Les enjeux clés

- > Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois
- > Favoriser la formation permanente des acteurs touristiques
- > Développer l'économie touristique
- > Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le Val Joly
- > Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire de l'Avesnois

Les objectifs cibles

- > Travailler en commun autour d'objectifs partagés.
- > Qualifier les prestations touristiques.
- > Assurer une progression de la fréquentation touristique.
- > Augmenter le référencement des produits de la destination Avesnois auprès des distributeurs et des tour-opérateurs.
- > Passer de l'offre de type « vente de produits locaux » à une culture de production touristique globale (chaîne de prestations touristiques) et intégrée (identitaire, respectueuse de la Charte européenne du tourisme durable).

Exemples d'actions



Le Parc anime le réseau des acteurs de la randonnée

À la demande du Département du Nord, le Syndicat Mixte du Parc assure la gestion de près de 1 000 km de chemins de promenade et de randonnée. Les travaux de balisage et d'entretien courant des chemins sont assurés par voie de convention avec des organismes d'insertion, des associations, des offices de tourisme ou encore des organismes d'État. Ces structures profitent chaque année d'une action de formation pour une gestion qualitative des chemins.



QUELQUES CHIFFRES

980 km de chemins de randonnée

15 acteurs mobilisés dans le cadre du FPT

Présence commune sur plus de 10 salons touristiques

PARTENAIRES

ADRT Nord Tourisme, Région Nord-Pas de Calais, Département du Nord, ENRx, AMVS, Station touristique du ValJoly, Ecomusée de l'Avesnois, les offices de tourisme de l'Avesnois, les EPCI de l'Avesnois, les musées départementaux et locaux.

Ensemble, promouvoir la «destination Avesnois»

Le Fond de Promotion Touristique (FPT), animé par le Parc et rassemblant de multiples acteurs touristiques (Communautés de communes, offices de tourisme et équipements touristiques), est un dispositif d'aide au développement de l'économie touristique proposé par le Département du Nord. Le FPT ambitionne l'adoption par les acteurs du territoire d'une communication et d'une stratégie de promotion et de commercialisation responsable et commune, et finance des actions de promotion du territoire à l'extérieur de ses frontières. Concrètement, cela se traduit par une présence « unie » lors des salons touristiques et par la création d'un site internet « Tourisme en Avesnois » qui rassemble sous une même plateforme numérique l'ensemble de l'offre touristique de l'Avesnois.

UN TERRITOIRE QUI INVESTIT SUR SES RESSOURCES NATURELLES, CULTURELLES ET HUMAINES POUR SE DEVELOPPER

Un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable



L'Avesnois est un territoire à forte densité de population. Les habitants pratiquent volontiers une consommation de proximité, ce qui est favorable au développement des activités économiques locales. L'Avesnois est une terre d'entreprise, nous devons fortifier et développer cet esprit en facilitant encore plus le parcours des créateurs d'entreprises. Le maintien et le développement du tissu économique est une priorité, et l'économie sociale et solidaire un axe de développement. L'accent sera mis, auprès des acteurs économiques, sur le développement des filières de qualité, l'incitation aux démarches de management environnemental et à la responsabilité citoyenne.

Les enjeux clés

- > Optimiser l'animation entre acteurs du développement économique en Avesnois
- > Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire
- > Accompagner les initiatives d'économie sociale et solidaire
- > Développer le management environnemental des entreprises et des zones d'activités
- > Réinvestir économiquement les savoirs et savoir-faire locaux (artisanaux et industriels)

Les objectifs cibles

- > Augmenter le taux de création et la pérennité des entreprises.
- > Augmenter la part des structures d'économie sociale et solidaire.
- > Augmenter la part des entreprises engagées dans une démarche de management environnemental.

Exemples d'actions



La Marque « Parc naturel régional de l'Avesnois »

La marque Parc est une marque collective, propriété du ministère en charge de l'écologie. Cette marque Parc a été créée pour valoriser la production locale et les paysages. Dans le Parc de l'Avesnois, elle est attribuée au jus de pommes, pommes-poires et cidre issus des vergers hautes-tiges et à la viande bovine. 13 producteurs bénéficient de la marque Parc sur notre territoire.

Elle est également décernée à la pierre bleue dans le cadre de la valorisation des produits et savoir-faire locaux. Cette marque est attribuée à 3 artisans du territoire.

Le Parc accompagne ce réseau avec une attention particulière. Il en assure sa promotion à travers des animations et des outils de communication.

Le dispositif Leader soutient le développement économique local et durable

Le Syndicat Mixte du Parc est porteur du programme européen Leader pour la période 2009-2015. Ce dispositif ambitieux, a pour objectif de susciter et d'accompagner les initiatives privées et publiques dans des domaines très divers (tourisme, culture, agriculture, aides directes aux entreprises...).

Avec une enveloppe FEADER de 1 170 000 euros pour la période 2007/2015, le dispositif Leader a déjà permis de soutenir 64 projets, comme par exemple, une étude sur la valorisation des patrimoines industriels portée par l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre et la création d'une boulangerie bio, au cœur du village de Féron.

QUELQUES CHIFFRES

13 producteurs « Marque Parc »
3 artisans « Marque Parc »
64 projets accompagnés dans le cadre du programme LEADER

PARTENAIRES

Région Nord-Pas de Calais, Département du Nord, Comité de programmation LEADER, DRAAF, DDTM, ASP, les EPCI de l'Avesnois, Terre de lien, Gabnor, CCI, Fédération des Parcs, CRRG, Chambre d'agriculture.



Parc
naturel
régional
de l'Avesnois

Maison du Parc

Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"
www.parc-naturel-avesnois.fr

espaces
naturels
régionaux

Nord-Pas de Calais



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'Etat Français

Textes et conception graphique : Parc naturel régional de l'Avesnois
Photos : Parc naturel régional de l'Avesnois (Marc Grzemski)
Benoît Dorchie - Nord Picardie Bois

Avec le soutien financier de :

